

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

EXTRAIT PURIFIÉ DE PYRÈTHRE INSECTICIDE 20%

*** POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT
SOLUTION**

PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrines.....20,0%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 18302

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION



POISON

CONTENU NET: _____ Litres



7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428
U.S.A.
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

MISES EN GARDE:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Porter des vêtements de protection. Se laver avec soin après avoir manipulé le produit. Éviter de contaminer la nourriture destinée aux animaux et toute autre nourriture.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. **NE PAS** rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans, ni aucun autre plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION:

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Garder les contenants fermés. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas entreposer, verser ou renverser le produit près d'une source de chaleur ou de flammes découvertes. Ne pas réutiliser les barils vides.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens de formulation qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:

En cas d'urgence médicale, pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé lors de l'emploi de ce produit, en cas de feu, de contenants non étanches ou endommagés, composer le 1-888-740-8712.

Avis à l'utilisateur:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.